



Cie Agrément N°0976109

www.lesmartinstireurs.fr

LA COMPAGNIE DES MARTINS TIREURS

Concours en salle 2 x 18m

Samedi 26 et Dimanche 27 Novembre 2022

La Compagnie des « Martins Tireurs » vous invite à participer à son concours sélectif au CD76, CR, Chpt France et Challenge CD76 qui aura lieu dans la salle des sports de **Saint Martin en Campagne**, (parcours fléché dès le rond-point).
Coordonnées GPS : N 49°57.4058' E 001°13.0666'

HORAIRES	Samedi 26	Dimanche 27	
	Après-midi	Matin	Après-midi
Greffe plus inspection du matériel	14h00	8h00	13h30
Entraînement (trois volées)	14h30	8h30	14h00
Début des tirs	15h00	9h00	14h30
Remise des prix			17h45

Règlement tir en salle A7	Catégories	Blasons
Arcs classiques	U11 Poussins	80 cm, hauteur 1.10 m
	U13 Benjamins, U15 Minimes	60 cm ou tri-spot de 60 cm
	U18 à Séniors 3	40 cm ou tri-spot verticaux
Arcs à poulies	U18 à Séniors 3	Tri-spot verticaux de 40 cm
Arcs nus (BB)	U18 Cadets (U15 et U18)	60 cm ou tri-spot verticaux
	U21 à Séniors 3	40 cm ou tri-spot verticaux

- Pour les arcs classiques et arcs nus, possibilité de tirer sur tri-spot verticaux ou blason simple, au choix à l'inscription.
- **Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, il est impératif d'indiquer si vous êtes droitier ou gaucher.**

TARIFS : Adultes, 8 €, 14 € pour deux départs. Moins de 18 ans **U18**, 6 €, 10 € pour deux départs.

RECOMPENSES : En individuel aux 3 premiers de chaque catégorie.

INSCRIPTIONS : lamirand.thierry.mt@gmail.com . Tél : 06 12 58 09 97.

ou par courrier au 94, Chaussée de Picardie 76260 à EU.

Les inscriptions ne seront définitives qu'à réception du courrier accompagné du règlement, avant le 19 novembre. Pas de désistement après le 23 novembre 2022.

Sous réserves des décisions sanitaires du moment.

- Tenue blanche ou de club souhaitée, chaussures de sport obligatoires.
BUVETTE : Elle sera à votre disposition suivant la réglementation sanitaire en vigueur demandée par la Mairie de Saint Martin en Campagne. Autrement, vente uniquement de produits hermétiquement fermés par les fabricants.
Mandat validé par l'arbitre responsable.

